



Inaptitude au poste en cdd femme enceinte

Par **BEANIC**, le **04/10/2009** à **11:33**

Bonjour, rnrnMa compagne est actuellement en CDD chez un fleuriste en tant que caissière + nettoyage du magasin. rnActuellement enceinte de 5 mois, sa gineco a prévu de l'arrêter à partir de la fin du mois d'octobre car elle doit rester debout toute la journée. rnLe terme de son contrat est prévu au retour de la personne qu'elle remplace qui a été déclarée inapte au travail (elle est arrêtée depuis fevrier). Son patron a prévu de licencier cette personne avec date d'effet en décembre. rnNous avons demander un avenant au CDD avec date de fin fin octobre mais le patron a refusé. Le soucis est que, en cas d'arrêt maladie, pas de rémunération pendant les 15 premiers jours. rnA savoir qu'à la signature du CDD, il était stipulé "sous réserve du résultat de la visite médicale d'embauche" et que cette visite médicale n'a jamais eu lieu. rnrnSachant que ma compagne a droit au assedic, elle désirerait être licenciée pour inaptitude afin de pouvoir recevoir ses allocations avant d'être en arrêt maternité (qu'elle ne percevrait pas en cas de démission). rnPeut on obliger son employeur a faire un avenant à ce contrat ? rnVu que l'employeur n'a pas rempli ses obligations (visite médicale d'embauche non faite), peut on résilier ce contrat sans perte des allocation chômage + primes fin de contrat ?